

**EXTRAIT:**



**Nombre de membres en exercice :** 39

**PRESENTS (31) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C. PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, E. AUDEBERT, L. BRARD.

**POUVOIRS (8) :** C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS  
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

**EXCUSES (0) :**

**Nom du secrétaire de séance :** Yasin ERGÜL

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean-Pierre ABELIN

**OBJET :** Dotation de soutien à l'investissement public local : dossiers de demande de subventions

*La dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) créée par l'article 141 de la loi de finances initiale pour 2017, se substitue à celle de l'an dernier qui était régie par l'article 159 de la loi de finances initiale pour 2016. Cette dotation n'a normalement pas vocation à être pérennisée dans le temps. Elle doit être employée pour financer des opérations matures pouvant être engagées comptablement avant le 31 décembre 2017.*

*Dans la première enveloppe de cette dotation, la deuxième part est dotée de 440 millions d'€uros et concerne les opérations d'investissement des communes et des groupements de communes à fiscalité propre qui s'inscrivent dans huit domaines prioritaires. Elle reprend pour l'essentiel les thématiques de l'enveloppe du fonds de soutien à l'investissement public local de l'année précédente, étendues à deux nouveaux domaines : la sécurisation des bâtiments publics et le développement du numérique et de la téléphonie mobile.*

*Les dossiers de demandes de la dotation de soutien à l'investissement local doivent être adressés avant le 31 mars, pour permettre leur instruction et leur programmation.*

*Pour la deuxième part de la première enveloppe de la dotation de soutien, huit grandes thématiques sont définies, dont trois concernent le développement durable et la protection de l'environnement, en cohérence avec les objectifs posés par la loi de transition énergétique du 17 août 2015 :*

- *La rénovation thermique,*
- *la transition énergétique,*
- *le développement des énergies renouvelables,*
- *la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,*

- *le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,*
- *le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements,*
- *le développement du numérique et de la téléphonie mobile,*
- *la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.*

*Pour mémoire, la seconde enveloppe de la dotation de soutien à l'investissement local, dotée de 216 millions d'Euros, est fléchée vers les contrats de ruralité mis en place lors du comité interministériel aux ruralités le 20 mai 2016.*

*Au regard des priorités fixées, la commune souhaite privilégier trois opérations en cohérence avec plusieurs axes relevant de la D.S.I.L., tout en étant en adéquation avec la politique de soutien aux quartiers relevant de la politique de la ville :*

- 1. la réhabilitation complète de l'école primaire Lavoisier, construite à la fin des années 1960 devenue indispensable, à la fois comme point d'aboutissement de l'opération de rénovation urbaine qu'a connue le quartier de la Plaine d'Ozon depuis 2007, et afin de mettre cet établissement rénové au niveau de tous les aménagements qui ont été opérés dans son environnement immédiat,*
- 2. la rénovation et la mise aux normes en matière de sécurité, d'accessibilité et d'amélioration énergétique de la maison pour tous de Châteauneuf, équipement central du quartier très fréquenté et animé, installé dans des locaux anciens devenus vétustes,*
- 3. la poursuite des interventions et aménagements sur le quartier du Lac, au sein de l'opération d'intérêt régional en cours de préparation avec l'Etat, afin de mettre à niveau et restructurer les équipements socio-éducatifs (bibliothèque, ludothèque, accueil de loisirs) et leur environnement proche.*

**VU** la circulaire NOR ARCC 17024085 du ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales du 24 janvier 2017 relative à la dotation de soutien à l'investissement public local pour l'année 2017,

**CONSIDERANT** l'opportunité de s'inscrire dans l'éligibilité à la dotation de soutien à l'investissement local pour des opérations de la ville de Châtellerault dont l'engagement sera réalisé dans le courant de l'année 2017, au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter les crédits de la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de **913 385 €** répartis comme suit :

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****du 6 avril 2017****n°5****page 3/3**

Opérations	Coût H.T.	Crédits sollicités
Ecole Lavoisier : quartier de la plaine d'Ozon Amélioration de la performance énergétique, mise en accessibilité et réhabilitation	1 225 332 €	373 385 €
Maison pour Tous de Châteauneuf : Rénovation énergétique et mise en sécurité de l'établissement	683 000 €	250 000 €
Opération Urbaine des quartiers Lac/Renardières Restructuration des équipements socio-éducatifs et de loisirs du quartier du Lac et aménagement de leurs abords et accès	580 000 €	290 000 €

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toute pièce utile à ce dossier.

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 12 AVR. 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER